



2025/..... Parafe

DELIBERATION N°627

OBJET: RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE D'OZOIR-LA-FERRIERE - ANNEE 2024

Entendu l'exposé de Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Conseiller municipal déléqué:

Vu la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics ;

Vu la loi n° 2002-276 du 28 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les articles L.1411-3, L.1411-4 et L.1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de Délégation de Service Public signé le 28/12/2023 ;

Vu le rapport annuel établi par le concessionnaire, Entreprise SEMACO, sur la gestion du marché d'approvisionnement de la ville d'Ozoir-la-Ferrière pour l'année 2024 ;

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de la gestion du marché d'approvisionnement de la ville d'Ozoirla-Ferrière pour l'année 2024 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 19 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission transport, assainissement et aménagement numérique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE;

LE CONSEIL MUNICIPAL;

PREND ACTE du rapport annuel établi par le concessionnaire sur la gestion du marché d'approvisionnement pour l'année 2024,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2024.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

> La secrétaire de séance, Madame Josyane MÉLÉARD

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 29 septembre 2025

> Le Maire, Christine FLECK.

> > REÇU EN PREFECTURE
> >
> > le 82/10/2025
> >
> > Application agréée E-legalite.com



DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/..... Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

 Conseillers en exercice :
 35

 Présents :
 27

 Absents :
 3

 Pouvoirs :
 5

 Votants :
 32

Convoqués le : 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS: Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR.

ABSENTS: Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON à Monsieur Emmanuel CLEMENT à Madame Aline PALOMARES à Madame Lucie CZIFFRA à Madame Marjorie HIDIER. à	Madame Christine FLECK Madame Laëtitia DEVRIENDT Monsieur Bruno WITTMAYER Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Marjone HibiER.	Monsieur Cyni GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.